

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015**  
Sous la Présidence de Mme GROUX Nathalie, Maire.

\*\*\*\*\*

Etaient présents : Mme GROUX - M. CHAYET - M. TESNIERES - Mme WILLIART - M. REAU - M. VENDERBECQ - Mme GAUTRON - M. FOIREST - M. DRIANCOURT - Mme FERREIRA - M. GENSE - Mme BRASSART - M. JUEN - Mme AGOSTINHO ONOFRE - M. GUILLEBAUD - Mme LEMAIRE - M. RAVAUD - Mme DUBOS - M. DEPATIN - Mme CLOOTS - Mme HERLEM - Mme TURQUET - M. APARICIO - M. REBEYROLLE - Mme MORTAGNE - M. JOB

Absents excusés pouvoir: Mme HAZEBROUCK représentée par Mme AGOSTINHO ONOFRE - Mme TROUILLET représentée par Mme GAUTRON - M. PYCK représenté par M. APARICIO

Secrétaire de séance : M. DEPATIN, élu à l'unanimité,

**En exercice** : 29    Présents : 25    Pouvoirs : 3    Votants : 28  
26 à partir de 21h40    29 à partir de 21h40

\*\*\*\*\*

Madame le Maire demande s'il y a des remarques suite à la communication du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

### Décisions du Maire

**2015-005 du 30 janvier 2015 : Convention avec la Société Lyonnaise des eaux pour la mise en place d'un comptage en eau potable au marché couvert**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

### DECIDE

#### **ARTICLE 1** :

De signer la convention de comptage individualisé rue Victor Hugo pour le marché couvert entre la Ville représentée par Nathalie GROUX, Maire, et la société LYONNAISE DES EAUX FRANCE représentée par Monsieur Laurent BESSE, dûment habilité à cet effet.

#### **ARTICLE 2** :

Précise que cette convention a pour but d'assurer la séparation du comptage en eau potable du marché couvert entre la halle et les sanitaires publics.  
Le montant des travaux est de 420.56 € TTC.

**ARTICLE 3 :**

Précise que ce contrat est passé pour cinq ans à compter de la pose des comptages et il se renouvellera automatiquement d'année en année jusqu'à ce que l'une des parties le dénonce, moyennant préavis d'au moins 6 mois par lettre recommandée.

**ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**2015-006 du 30 janvier 2015 : Marché de maîtrise d'œuvre : mission d'élaboration du dossier de permis de construire pour l'aire d'accueil des gens du voyage**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer l'acte d'engagement relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration d'un dossier de permis de construire concernant l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage avec le cabinet d'architecture LEVINCENT SAMSON – 83 boulevard Richard Lenoir – 75011 PARIS.

**ARTICLE 2 :**

- que le montant forfaitaire de la rémunération est de **4 500,00 € HT**, soit **5 400,00 € TTC**.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**2015-007 du 2 février 2015 : Contrat avec la Société Électricité de France pour la modification de contrats de fourniture d'électricité**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer les avenants aux contrats de fourniture d'électricité entre la Ville représentée par Nathalie GROUX, Maire de Beaumont sur Oise, et la société Electricité de France représentée par Mme Virginie GALICE, dûment habilitée à cet effet. Les sites concernés sont les suivants :

<i>Groupe scolaire Louis Roussel</i>	- Contrat : 1-IDL-2281
<i>Espace municipal</i>	- Contrat : 1-7V3EOV
<i>Maison des associations Jacques Laridan</i>	- Contrat : 1-BNQAUB
<i>Groupe scolaire Pauline Kergomard</i>	- Contrat : 1-IDD-2308

**ARTICLE 2 :**

Précise que ces avenants aux contrats ont pour but d'ajuster la puissance de l'abonnement aux consommations des sites.

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**2015-008 du 2 février 2015 : Marché de travaux pour la construction d'un complexe sportif à Beaumont-sur-Oise – lot 2 : charpente, ossature, étanchéité – avenant n°1 : Entreprise Rubner**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De conclure et de signer avec la société RUBNER l'avenant n° 1 du lot n° 2 relatif au marché pour la construction d'un complexe sportif qui a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires (application d'une protection anti-graffiti sur le revêtement extérieur et réalisation d'un chéneau et descente d'eau pluviale non prévus) représentant une plus value de 16 168,35 € HT fixant le nouveau montant du marché à 822 200,63 € HT

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**2015-009 du 2 février 2015 : Marché de travaux pour la construction d'un complexe sportif à Beaumont-sur-Oise – lot 4 : menuiseries extérieures – Entreprise Rubner**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De conclure et de signer avec la société RUBNER l'avenant n° 1 du lot n° 4 relatif au marché pour la construction d'un complexe sportif qui a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires (modification de la finition extérieure sur les menuiseries bois) représentant une plus value de 13 252,00 € HT fixant le nouveau montant du marché à 182 764,52 € HT.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**2015-010 du 9 février 2015 : Don en chèque – Société Bordeau Couverture**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'accepter le don en chèque d'un montant de 1 000 euros effectué par la Société BORDEAU COUVERTURE

**ARTICLE 2 :** Les recettes seront inscrites au budget de la Commune,

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**2015-011 du 19 février 2015 : Convention avec Société Sages Services pour la mission de mise en place et le suivi d'un contrat d'exploitation du chauffage des bâtiments communaux**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer la convention n°8258 en date du 28 janvier 2015 de mission de mise en place d'un contrat d'exploitation du chauffage des bâtiments communaux et de retenir l'option de suivi du contrat d'exploitation du chauffage des bâtiments communaux entre la Ville représentée par Nathalie GROUX, Maire, et la société SAGES SERVICES ENERGIE représentée par Madame Anne-Laure AVIGO, dûment habilitée à cet effet.

**ARTICLE 2 :**

Précise que cette convention a pour but d'assister la ville pour l'élaboration et la mise en place du futur contrat d'exploitation du chauffage des bâtiments communaux pour un montant de 7 200 € TTC.

**ARTICLE 3 :**

Précise que le prix pour la mission d'élaboration et mise en place du contrat d'exploitation de chauffage est ferme et non révisable.

**ARTICLE 4 :**

Précise que l'option de suivi du contrat du contrat d'exploitation de chauffage est retenue pour un montant de 5 040 € TTC par an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, date de démarrage du futur contrat d'exploitation de chauffage.

**ARTICLE 5 :**

Précise que le prix pour l'option de suivi du contrat d'exploitation est révisable selon le mode suivant :

$$P = P_0(0.15 + 0.85 \text{Ing}/\text{Ingo})$$

P : prix révisé

P<sub>0</sub> : prix de base de la mission

Ing : valeur de l'indice d'ingénierie dans la dernière semaine du trimestre

Ingo : valeur de l'indice d'ingénierie connu le 16 janvier 2015 soit : 855.8

La facturation sera trimestrielle révisée les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année.

**ARTICLE 6 :**

Précise que l'option de suivi du contrat d'exploitation est passée pour une durée de un an renouvelable 3 fois sauf si elle n'est pas dénoncé par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant la date d'expiration de chaque période annuelle.

**ARTICLE 7 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**2015-012 du 23 février 2015 : Cession de véhicule en vue de sa destruction**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De céder le véhicule immatriculé 723 CPG 95 en vue de sa destruction à la société METAL INOX – 1, Chemin du Pavé – 95340 BERNES-SUR-OISE.

**ARTICLE 2 :**

De signer le certificat de cession du véhicule.

**ARTICLE 3 :**

D'autoriser la sortie du patrimoine communal et de l'actif communal le bien ci-dessus.

**ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**2015-013 du 23 février 2015 : Contrat avec la Société Klima pour la vérification et l'entretien du système de climatisation-ventilation de l'Hôtel de Ville**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

L'entretien du système de climatisation-ventilation de l'Hôtel de Ville entre la Ville représentée par Nathalie GROUX, Maire, et la société KLIMA représentée par Monsieur Eric MAYRI, dûment habilité à cet effet.

**ARTICLE 2 :**

Précise que le montant du contrat d'entretien est de 3 556.80 € TTC par an à compter du 15 février 2015.

**ARTICLE 3 :**

Précise que le montant du contrat d'entretien est révisable selon le mode suivant :

$$P = P_0(0.15 + 0.85 S/S_0)$$

P : prix révisé

P<sub>0</sub> : prix de base de la mission

S : valeur de l'indice élémentaire des salaires dans les industries du bâtiment et des travaux publics à la date de renouvellement du contrat

S<sub>0</sub> : valeur de l'indice élémentaire des salaires dans les industries du bâtiment et des travaux publics à la date de signature du contrat. Dernier indice connu : 511.2 (valeur octobre 2014)

**ARTICLE 4 :**

Précise la garantie totale des équipements (pièces, main d'œuvre et déplacements) de deux ans à compter de la date de mise en service (22/11/2013) est étendue au 01/02/2016.

**ARTICLE 5 :**

Précise que le contrat d'entretien est établi une durée de un an renouvelable sauf si il n'est pas dénoncé par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant la date d'expiration de chaque période annuelle.

**ARTICLE 6 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**2015-014 du 23 février 2015 : Contrat avec la Société Klima pour la vérification et l'entretien du système de climatisation-ventilation de la Maison du Patrimoine**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer Le contrat d'entretien n°213/077 en date du 13 février 2015 pour la vérification et l'entretien du système de climatisation-ventilation de la Maison du Patrimoine entre la Ville représentée par Nathalie GROUX, Maire, et la société KLIMA représentée par Monsieur Eric MAYRI, dûment habilité à cet effet.

**ARTICLE 2 :**

Précise que le montant du contrat d'entretien est de 2 166.00 € TTC par an à compter du 15 février 2015.

**ARTICLE 3 :**

Précise que le montant du contrat d'entretien est révisable selon le mode suivant :

$$P = P_o(0.15 + 0.85 S/S_o)$$

P : prix révisé

P<sub>o</sub> : prix de base de la mission

S : valeur de l'indice élémentaire des salaires dans les industries du bâtiment et des travaux publics à la date de renouvellement du contrat

S<sub>o</sub> : valeur de l'indice élémentaire des salaires dans les industries du bâtiment et des travaux publics à la date de signature du contrat. Dernier indice connu : 511.2 (valeur octobre 2014)

**ARTICLE 4 :**

Précise la garantie totale des équipements (pièces, main d'œuvre et déplacements) de deux ans à compter de la date de mise en service (28/11/2013) est étendue au 01/02/2016.

**ARTICLE 5 :**

Précise que le contrat d'entretien est établi une durée de un an renouvelable sauf si il n'est pas dénoncé par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant la date d'expiration de chaque période annuelle.

**ARTICLE 6 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**2015-015 du 27 février 2015 : Don d'un métronome de marque "Maetzel" par Alain-Claude Héaulme**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**Article unique**

D'accepter le don de Monsieur Alain-Claude HÉAULME portant sur un métronome de la marque Maëtzet et verser celui-ci dans le fonds mobilier de la commune.

**2015-016 du 27 février 2015 : Marché de travaux : enfouissement des réseaux de la rue Basse de la Vallée**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'enfouissement de la rue Basse de la Vallée et tous les actes y afférents en application de l'article 28 du Code des marchés avec le groupement STPE – 20, avenue du Fief – 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE et MTO ECLAIRAGE PUBLIC – 24, rue du Fer à Cheval – 95200 SARCELLES.

**ARTICLE 2 :**

Que le montant du marché est fixé à **170 272,40 € HT, soit 204 326,88 € TTC.**

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**2015-017 du 9 mars 2015 : Location longue durée pour un véhicule**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De passer un contrat de location/maintenance pour un véhicule de type Renault Clio 5p Berline Intens avec la société Public LLD pour un montant de 207,89 € TTC/mois pour 72 mois et 70 000 km réparti sur 158,18 € TTC/mois pour la location et 49,71 € TTC/mois pour l'entretien, la maintenance et les frais de gestion.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**2015-018 du 9 mars 2015 : Contrat d'abonnement voix, Data et forfait Données avec la société Orange Business Services**

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer un contrat d'abonnement voix, data et forfaits données pour la téléphonie mobile avec la société ORANGE BUSINESS SERVICES pour les abonnements suivants :

- 16 forfaits spécifiques voix à 12 € HT/ligne/mois
  - 8 forfaits spécifiques pour Smartphone à 32 € HT/ligne/mois
- soit un total HT mensuel de 448,00 € HT

**ARTICLE 2 :**

Précise que ce contrat est passé pour une durée de 24 mois à compter du 9 mars 2015.

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**2015-019 du 9 mars 2015 : Contrat d'assurance dommages ouvrage pour le nouveau complexe sportif**

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le contrat d'assurance dommages ouvrage pour le nouveau complexe sportif avec le cabinet d'assurances AXA Boudeville-Fourcroix – 1 bis, Grande Rue – 95290 L'ISLE ADAM pour un montant de prime de 40 927,47 € TTC.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**2015-020 du 9 mars 2015 : Contrats avec la Société Thyssenkrupp Ascenseurs pour la maintenance des appareils élévateurs des bâtiments communaux**

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le contrat numéro 259501-00 en date du 09 mars 2015 pour la maintenance des appareils élévateurs de la commune entre la Ville représentée par Nathalie GROUX, Maire, et la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS représentée par Monsieur Sébastien RIVOAL, dûment habilité à cet effet.

**ARTICLE 2 :**

Précise que ces contrats ont pour but de maintenir en état les appareils élévateurs de la ville pour un montant annuel de base de 6 516.82 € TTC.

### **ARTICLE 3 :**

Précise que le montant de la prime annuelle est révisable le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année selon le mode suivant pour les deux contrats :

$$P = P_o(0,125 + 0,075 (FSD1/FSD1_o) + 0,8 (ICHT-IME/ICHT-IME_o))$$

P : prix révisé

P<sub>o</sub> : prix de base

FSD1 : valeur de l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°1 - Indice de remplacement du PSDA à la date de révision des prix

FSD1<sub>o</sub> : valeur de l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°1 - Indice de remplacement du PSDA à la date de l'établissement des prix

ICHT-IME: valeur de l'indice du coût horaire du travail des industries mécaniques et électriques à la date de révision des prix

ICHT-IME<sub>o</sub> : valeur de l'indice du coût horaire du travail des industries mécaniques et électriques à la date de l'établissement des prix

La facturation sera trimestrielle.

### **ARTICLE 4 :**

Précise que les contrats sont passés à compter du 15 mars 2015 pour une durée de un an renouvelable 1 fois sauf si elle n'est pas dénoncée par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant la date d'expiration de chaque période annuelle.

### **ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

### **2015-021 du 9 mars 2015 : Contrats avec la Société Thyssenkrupp Ascenseurs pour la maintenance de la plate forme handicapés de l'hôtel des services**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1 :**

De signer le contrat numéro 259515-00 en date du 09 mars 2015 pour la maintenance de la plateforme handicapés de l'Hôtel des services entre la Ville représentée par Nathalie GROUX, Maire, et la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS représentée par Monsieur Sébastien RIVOAL, dûment habilité à cet effet.

#### **ARTICLE 2 :**

Précise que ce contrat a pour but de maintenir en état la plateforme handicapés de l'Hôtel des services pour un montant annuel de base de 458.40 € TTC.

#### **ARTICLE 3 :**

Précise que le montant de la prime annuelle est révisable le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année selon le mode suivant pour les deux contrats :

$$P = P_o(0,125 + 0,075 (FSD1/FSD1_o) + 0,8 (ICHT-IME/ICHT-IME_o))$$

P : prix révisé

P<sub>o</sub> : prix de base

FSD1 : valeur de l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°1 - Indice de remplacement du PSDA à la date de révision des prix

FSD1o : valeur de l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°1 - Indice de remplacement du PSDA à la date de l'établissement des prix

ICHT-IME: valeur de l'indice du coût horaire du travail des industries mécaniques et électriques à la date de révision des prix

ICHT-IMEo :valeur de l'indice du coût horaire du travail des industries mécaniques et électriques à la date de l'établissement des prix

La facturation sera trimestrielle.

#### **ARTICLE 4 :**

Précise que le contrat est passé à compter du 15 mars 2015 pour une durée de un an renouvelable 1 fois sauf si elle n'est pas dénoncée par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant la date d'expiration de chaque période annuelle.

#### **ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

### **2015-022 du 10 mars 2015 : Salle de réception chemin du Vieux Pont – Modification des tarifs**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

#### **ARTICLE 1 :**

De fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs de la redevance pour la mise à disposition de la salle de réception située Chemin du Vieux Pont selon le barème suivant :

	<b>Personne physique ou morale de la commune</b>		<b>Personne physique ou morale hors commune</b>	
	<i>Tarifs applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010</i>	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016	<i>Tarifs applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010</i>	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016
Forfait week-end Du samedi 8 h au dimanche 22 h	490,00 €	530,00 €	980,00 €	1 060,00 €
Forfait « soirée réveillon de Noël »	490,00 €	530,00 €	980,00 €	1 060,00 €
Forfait « soirée Saint Sylvestre »	490,00 €	530,00 €	980,00 €	1 060,00 €
Acompte à la réservation	245,00 €	265,00 €	490,00 €	530,00 €
Caution	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €

**Le paiement de l'acompte devra se faire au moment de la réservation de la salle. L'acompte sera encaissé immédiatement et ne sera pas remboursé en cas d'annulation de la réservation (sauf cas de force majeure). La réservation ne sera effective et définitive qu'après l'encaissement de l'acompte.**

#### **ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

## **DELIBERATIONS**

### **2015-018     MARCHÉS PUBLICS : RECAPITULATIF DES MARCHES EN 2014**

Vu l'arrêté du 26 décembre 2007, abrogé par l'arrêté du 10 mars 2009, pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices ;

**Considérant** qu'au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente. Cette liste indique de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur David VENDERBECQ

#### **Article unique :**

Le Conseil Municipal est informé que Madame le Maire a lancé et attribué les marchés passés conformément au tableau annexé à la délibération et à l'article 133 du Code des Marchés Publics et informe que ce tableau sera consultable sur le site internet de la ville dans la rubrique MARCHES PUBLICS.

### **2015-019     DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL-D'OISE POUR LA RÉNOVATION ET LA MISE EN CONFORMITÉ DU GROUPE SCOLAIRE PAULINE KERGOMARD**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

**D'adopter** le plan de financement ainsi présenté,

#### **Article 2 :**

**De présenter** un dossier de demande de subvention au titre du dispositif d'aide aux collectivités territoriales mis en place par le Conseil Général du Val-d'Oise pour les travaux de rénovation et mise en conformité du groupe scolaire Pauline Kergomard.

#### **Article 3 :**

**De dire que** les crédits seront inscrits en investissement au BP 2015.

#### **Article 4 :**

**De s'engager** à financer la part non subventionnée.

#### **Article 5 :**

**D'autoriser** Madame Le Maire à solliciter ladite subvention et à signer

### **2015-020     DEMANDE DE SUBVENTION- DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2015.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

D'adopter le plan de financement ainsi présenté :

PROJET 1				
Dépenses		Recettes		
Montant TTC des travaux	182 396,00 € (soit 151 996,67 € HT)	Aide Départementale H2- écoles, groupes scolaires et demi-pensions	36 %	54 718,80 €
		Subvention de l'Etat DETR 40%	40 %	60 798,67 €
		FCTVA	(16,404 % des dépenses TTC éligibles)	24 933,53 €
<b>Total des dépenses EN PRIORITE 1</b>	<b>182 396,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>140 451,00 €</b>	
<b>Dépense à la charge de la commune pour le projet 1 (TTC) = montant des travaux TTC – recettes</b>				<b>41 945,00 €</b>

PROJET 2				
Dépenses		Recettes		
Montant TTC des travaux	38 499,36 € (soit 32 082,80 € HT)	Subvention de l'Etat DETR 40%	40 %	12 833,12 €
		FCTVA	(16,404 % des dépenses TTC éligibles)	5 262,86 €
		<b>Total des dépenses EN PRIORITE 2</b>	<b>38 499,36 €</b>	<b>Total des recettes</b>
<b>Dépense à la charge de la commune pour le projet 2 (TTC) = montant des travaux TTC – recettes</b>				<b>20 403,38 €</b>

**Article 2 :**

De décider de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015 pour les travaux de rénovation et mise en conformité du groupe scolaire Pauline KERGOMARD (projet 1) et la rénovation des points lumineux de l'Hôtel de ville et de l'espace municipal (projet 2),

**Article 3 :**

De dire que les crédits sont inscrits en investissement au BP 2015.

**Article 4 :**

**De l'engager** à financer la part non subventionnée et à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

**Article 5 :**

**D'autoriser** Madame Le Maire à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation des projets correspondants.

**2015-021 APPROBATION DE LA CHARTE DE QUALITÉ DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE POUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT (ASTEÉ)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide :**

A l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup> :**

**D'approuver** les termes de la charte de qualité des réseaux d'assainissement proposée par l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement,

**Article 2 :**

**D'autoriser** Madame le Maire à la signer.

**2015-022 PETITE ENFANCE - ASSOCIATION LE PHARE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS : ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article unique :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer la présente convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Beaumont-sur-Oise et l'association « Le Phare » et tous les actes subséquents.

**2015-023 FINANCES : TAXE D'HABITATION : ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour, abstentions (M. GENSE – Mmes HERLEM – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**D'assujettir** à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle des EPCI sans fiscalité propre, les logements vacants de la commune depuis plus de 2 ans, au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Article 2 :**

**De dire** qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par le budget communal.

**Article 3 :**

**De charger** Madame le Maire de notifier cette décision aux services compétents.

**Article 4 :**

**D'imputer** la recette au budget de la commune.

**2015-024      FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – VILLE : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 8 contre (M. GENSE – Mme CLOOTS – Mmes HERLEM – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'adopter** le compte administratif 2014 – VILLE arrêté aux sommes suivantes :

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses	:	8 711 428.39 €
- Recettes	:	11 477 409.78 €
- Résultat	:	+ 2 765 981.39 €

**Section d'investissement :**

		Restes à réaliser
- Dépenses	:	3 614 927.98 €
- Recettes	:	3 851 847.86 €
- Excédent	:	+ 236 919.88 €

**2015-025      FINANCES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL VILLE - EXERCICE 2014 : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour, 8 abstentions (M. GENSE – Mme CLOOTS – Mmes HERLEM – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**De demander** comme conséquence, qu'il plaise au juge des comptes de procéder à l'apurement des comptes du receveur municipal.

**2015-026      FINANCES - BUDGET 2015 – VILLE - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour, 8 contre (Mme CLOOTS – MMES HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'affecter** le résultat de l'exercice 2014 ainsi qu'il suit :

- à la section de fonctionnement, par inscription à l'article 002 - résultat de fonctionnement reporté, la somme de 200 000 € ;
- à la section d'investissement, par inscription à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé, la somme de 2 565 981.39 €.

## **2015-027 FINANCES – RECETTES - TAXES DIRECTES LOCALES : TAUX 2015**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour, 1 abstention (M. GENSE),

**Décide :**

### **Article 1 :**

**De fixer** les taux de contributions directes au titre de l'exercice budgétaire 20

<b>Désignation des taxes :</b>	<b>Taux</b>
Taxe d'Habitation	20,76%
Taxe Foncier Bâti	19,63%
Taxe Foncier non Bâti	43,14%
Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)	23,96%

### **Article 2 :**

**D'imputer** la recette au budget VILLE-2015, compte 73111.

## **2015-028 FINANCES - SUBVENTIONS COMMUNALES 2015 : ATTRIBUTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour, 9 abstentions (M. GENSE - Mme CLOOTS – MMES HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

**Décide :**

### **Article 1 :**

**De voter** les subventions aux associations comme indiqué dans le tableau détaillé joint au Budget primitif 2015

### **Article 2 :**

**D'imputer** les dépenses au compte 6574 budget 2015-VILLE.

<b>Articles</b>	<b>Dénomination</b>	<b>BUDGET 2015</b>
<b>6574</b>	<b>Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</b>	
<b>20</b>	<b>Administration générale</b>	<b>53 258,00</b>
	ANACR-FNDIRP de Persan/Beaumont	350,00
	Val d'Hissera	200,00
	Comité des Oeuvres Sociales	20 000,00
	F.N.A.C.A.	350,00
	Maison Dorée	270,00
	Croix rouge	600,00
	Secours catholique	350,00
	Souvenir Français	350,00
	Union National des Combattants	320,00
	Union des Section d'Anciens Combattants	250,00

	ACPG	250,00
	UCHVO	500,00
	La Bulle	29 168,00
	Ecole à l'hôpital	300,00
<b>253</b>	<b>Sport scolaire</b>	<b>385,00</b>
	Association sportive Jacques Monod	385,00
<b>311</b>	<b>Expression musicale</b>	<b>4 515,00</b>
	Chorale Bellomontis	875,00
	Groupe Aquarelle	340,00
	Tango Noir	300,00
	Harmonie Municipale	3 000,00
<b>312</b>	<b>Art Plastique</b>	<b>4 500,00</b>
	Beaux Arts de Beaumont	800,00
	Centre d'Education Populaire (CEP)	3 700,00
<b>413</b>	<b>Sports - Piscines</b>	<b>1 130,00</b>
	Subaqua club	750,00
	Beaumont triathlon	380,00
<b>414</b>	<b>Sports - Autres équipements sportifs</b>	<b>55 895,00</b>
	Team sensas bremois 95	100,00
	Assoc. Pêche et Pisciculture	305,00
	Athlétisme Club du Nord Val d'Oise	6 380,00
	Aviron Beaumontois	2 500,00
	Scrabble	150,00
	Tennis Club	4 180,00
	cercle d'escrime de beaumont-sur-oise	8 000,00
	UMOB tennis de table	2 210,00
	Beaumont-sur-Oise judo	7 400,00
	Kdance	2 000,00
	UMOB randonnées découvertes	900,00
	UMOB basket	3 580,00
	UMOB Cyclisme	750,00
	UMOB football	12 520,00
	UMOB gym volontaire	1 400,00
	UMOB karaté	1 070,00
	UMOB lutte et Sambo	610,00
	CEB escalade	1 000,00
	UMOB pétanque	740,00
	Cercle des médailles jeunesse sport	100,00
<b>524</b>	<b>Interventions sociales - autres services</b>	<b>980,00</b>
	Logis des Jeunes	980,00
<b>61</b>	<b>Services en faveur personnes âgées</b>	<b>950,00</b>
	Foyer de l'Amitié	500,00
	UNRPA	450,00
<b>64</b>	<b>Crèches et Garderies</b>	<b>140 000,00</b>
	Le Phare	140 000,00
<b>95</b>	<b>Aides au tourisme</b>	<b>1 500,00</b>
	Cercle Beaumontois Patrimoine	1 500,00
		<b>263 113,00</b>

**2015-029    FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2015 – VILLE : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à bulletin secret demandé par plus d'un tiers des Conseillers municipaux présents :

Par 19 voix pour,  
Par 10 voix contre,

**Décide :**

**Article unique :**

**D'approuver** les comptes et articles du budget primitif Ville - exercice 2015 arrêtés aux sommes suivantes :

<b><u>DEPENSES</u></b>	<b>18 273 420.45 €</b>
Fonctionnement	10 469 989.43 €
Investissement	7 803 431.02 €

<b><u>RECETTES</u></b>	<b>18 273 420.45 €</b>
Fonctionnement	10 469 989.43 €
Investissement	7 803 431.02 €

**2015-030    FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - CINEMA « LE PALACE » :  
ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 9 abstentions (M. GENSE - Mme CLOOTS – MMES HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'adopter** le compte administratif 2014 – Cinéma « Le Palace » - arrêté aux sommes suivantes :

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses	:	250 077.51 €
- Recettes	:	250 140.27 €
- Résultat	:	+ 62.76 €

**Section d'investissement :**

- Dépenses	:	57 223.19 €
- Recettes	:	79 869.69 €
- Excédent	:	+ 22 646.50 €

**2015-031    FINANCES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL -  
CINEMA « LE PALACE » - EXERCICE 2014 : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour, 9 abstentions (M. GENSE - Mme CLOOTS – MMES HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**De demander** comme conséquence, qu'il plaise au juge des comptes de procéder à l'apurement des comptes du receveur municipal.

**2015-032     FINANCES - BUDGET 2015 CINEMA « LE PALACE » - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014: DECISION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour, 9 abstentions (M. GENSE - Mme CLOOTS – MMES HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'affecter** le résultat de l'exercice 2014 ainsi qu'il suit :

- à la section de fonctionnement, par inscription à l'article 002 - résultat de fonctionnement reporté, la somme de 62.76 € ;

**2015-033     FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2015 – CINEMA LE PALACE : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour, 9 abstentions (M. GENSE - Mme CLOOTS – MMES HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique:**

**D'approuver** le budget primitif 2015 du Cinéma Le Palace - exercice 2015, arrêté aux sommes suivantes :

<b><u>DEPENSES</u></b>	<b>314 859.26 €</b>
Fonctionnement	261 712.76 €
Investissement	53 146.50 €
<b><u>RECETTES</u></b>	<b>314 859.26 €</b>
Fonctionnement	261 712.76 €
Investissement	53 146.50€

**2015-034     FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 9 abstentions (M. GENSE - Mme CLOOTS – MMES HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'adopte** le compte administratif 2014 - Service Eau et Assainissement arrêté aux sommes suivantes :

**Section d'exploitation :**

- Dépenses	:	209 003.29 €
- Recettes	:	338 712.30 €
- Résultat	:	+ 129 709.01 €

Section d'investissement :

- Dépenses	: 268 090.28 €
- Recettes	: 616 342.22 €
- Excédent	: + 348 251.94 €

**2015-035 FINANCES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2014 : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour, 9 abstentions (M. GENSE - Mme CLOOTS – MMES HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**De demander** comme conséquence, qu'il plaise au juge des comptes de procéder à l'apurement des comptes du receveur municipal.

**2015-036 FINANCES - BUDGET 2015 - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 : DECISION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour, 9 abstentions (M. GENSE - Mme CLOOTS – MMES HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'affecter** le résultat de l'exercice 2014 ainsi qu'il suit :

- à la section de fonctionnement, par inscription à l'article 002 - résultat de fonctionnement reporté, la somme de 20 000 € ;
- à la section d'investissement, par inscription à l'article 1068 - excédent d'exploitation capitalisé, la somme de 109 709.01 €.

**2015-037 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2015 - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour, 9 abstentions (M. GENSE - Mme CLOOTS – MMES HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'approuver** le budget primitif 2015 du Service Eau et Assainissement - exercice 2015, arrêté aux sommes suivantes :

<u>DEPENSES</u>	997 500.00 €
Exploitation	344 000.00 €
Investissement	653 500.00 €
<u>RECETTES</u>	997 500.00€
Exploitation	344 000,00 €
Investissement	653 500.00

**2015-038 RESSOURCES HUMAINES – FRAIS DE DEPLACEMENT – AGENTS DE LA COMMUNE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1er :**

**De prendre en charge/ en charge à compter du 01<sup>er</sup> avril 2015** dans les conditions suivantes les frais de transport uniquement dans le cas où l'organisme de formation (CNFPT ou autre) n'intervient pas et sur présentation de l'attestation de présence à la formation, au concours ou à l'examen professionnel.

Taux des indemnités kilométriques pour les frais de transport des personnes en France en automobile:

<b>LIEU OU S'EFFECTUE LE DEPLACEMENT</b>	<b>Jusqu'à 2 000 km</b>	<b>De 2 001 à 10 000 km</b>	<b>Après 10 000 km</b>
<b>Véhicule de 5 CV et moins</b> Métropole	0.25	0.31	0.18
<b>Véhicule de 6 CV et 7 CV</b> Métropole	0.32	0.39	0.23
<b>Véhicule de 8 CV et plus</b> Métropole	0.35	0.43	0.25

**Utilisation d'un véhicule autre qu'une automobile :**

<b>LIEU OU S'EFFECTUE LE DEPLACEMENT</b>	<b>MOTOCYCLETTE (cylindrée supérieure à 125 cm3)</b>	<b>VELOMOTEUR Et autres véhicules à moteur</b>
Métropole	0.12	0.09

**Article 2:**

**De rembourser/** les frais de repas et de nuitées des agents habilités par un ordre de mission, comme suit :

<b>REPAS</b>	<b>NUITEE</b>
15,25€ maximum	60,00€ maximum

**Article 3 :**

**De rembourser/** les frais de péage et de parking des agents habilités par un ordre de mission, sur production des justificatifs de paiement.

**Article 4 :**

Que les dépenses seront inscrites au budget primitif de la commune.

**2015-039 RESSOURCES HUMAINES – FRAIS DE DEPLACEMENT : AGENTS DU CINÉMA LE BEAUMONT PALACE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour, 1 abstention (M. GENSE),

**Décide :**

**Article 1er :**

**De prendre en charge** à compter du 01<sup>er</sup> avril 2015 dans les conditions suivantes les frais de transport uniquement dans le cas où l'organisme de formation (CNFPT ou autre) n'intervient pas et sur présentation de l'attestation de présence à la formation, au concours ou à l'examen professionnel.

**Taux des indemnités kilométriques pour les frais de transport des personnes en France en automobile:**

LIEU OU S'EFFECTUE LE DEPLACEMENT	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
Véhicule de 5 CV et moins Métropole	0.25	0.31	0.18
Véhicule de 6 CV et 7 CV Métropole	0.32	0.39	0.23
Véhicule de 8 CV et plus Métropole	0.35	0.43	0.25

**Utilisation d'un véhicule autre qu'une automobile :**

LIEU OU S'EFFECTUE LE DEPLACEMENT	MOTOCYCLETTE (cylindrée supérieure à 125 cm3)	VELOMOTEUR Et autres véhicules à moteur
Métropole	0.12	0.09

**Article 2:**

**De rembourser** les frais de repas et de nuitées des agents habilités par un ordre de mission, comme suit :

REPAS	NUITEE
15,25€ maximum	60,00€ maximum

**Article 3 :**

**De rembourser** les frais de péage et de parking des agents habilités par un ordre de mission, sur production des justificatifs de paiement.

**Article 4 :**

Que les dépenses seront inscrites au budget primitif de la commune.

**2015-040 RESSOURCES HUMAINES - ADHÉSION CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES STATUTAIRES DU CIG 2015-2018 CINÉMA LE BEAUMONT-PALACE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'approuver** les nouveaux taux négociés pour le cinéma le Palace de Beaumont-sur-Oise par le Centre Interdépartemental de Gestion dans le cadre du contrat groupe d'assurances statutaires, comme suit :

DESIGNATION DES RISQUES	FRANCHISE	TAUX DE PRIME UNIQUE
Décès	Sans franchise	5.84%
Accident de service et Maladies professionnelles	Sans franchise	
Longue Maladie, Longue Durée, Invalidité, Disponibilité	Sans franchise	
Maternité/Adoption (y compris congés pathologiques)	Sans franchise	
Maladie ordinaire	15 jours fixes	

**Article 2 :**

**D'adhérer** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 et jusqu'au 31 décembre 2018 au contrat d'assurance groupe du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

**Article 3 :**

**De dire** que les dépenses seront inscrites au Budget Annexe 2015 du cinéma,

**Article 4 :**

**D'autoriser** Madame le Maire à signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

**Article 5 :**

**De dire** que la délibération n°2014-137 du 18 décembre 2014 est rapportée.

**2015-041 RESSOURCES HUMAINES - CREATION DE POSTES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1er :**

**De créer** les postes de :

Statut	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début	Date fin
Contractuel	Animation	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	Maxi : 11 <sup>ème</sup> échelon IB 400 IM 363  Mini : 1 <sup>er</sup> échelon IB 340 IM 321	Horaire	2	Animation temps méridien	01/04/2015	03/07/2015

**Article 2 :**

D'imputer la dépense correspondante au budget de la Ville, compte 64131 et 645 exercice 2015.

**2015-042 RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour, 8 abstentions (Mme CLOOTS – MMES HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

**Décide :**

**Article 1er :**

De créer les postes de :

Filière	Grade	Nombre	A compter du	Temps
Administrative	Rédacteur principal territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	1	01/04/2015	TC

**Article 2 :**

De supprimer le poste de :

Filière	Grade	Nombre	A compter du	Temps
Administrative	Attaché territorial	1	01/04/2015	TC

**Article 3 :**

D'imputer la dépense correspondante au budget de la Ville, compte 64111.

**Dates à retenir**

Madame le Maire propose de retenir les dates suivantes :

Dates à retenir				
<b>Mars 2015</b>				
Jusqu'au 25/04		Exposition « Portraits » : acryliques réalisées par les jeunes du Centre de Loisirs		Maison du Patrimoine
Jusqu'au 30/04		« La grande guerre à Beaumont »		Maison du Patrimoine
28	21 h	Jazz avec « Full swing »		Bibliothèque municipale
29	8 h	Elections départementales : 2 <sup>er</sup> tour <b>Attention : passage à l'heure d'été</b>		Salle Léo Lagrange
<b>Avril 2015</b>				
4	14 h	Finale départementale athlétisme des sapeurs pompiers		Stade Gilles Degenève
8	13 h	Compétition départementale UNSS d'athlétisme		Stade Gilles Degenève
9	14 h 30	Thé dansant pour les personnes de + de 65 ans		Salle Léo Lagrange
10	20 h	Championnat de tennis de table		Gymnase Henri Michel

11	20 h 45	Concert Théâtre « Correspondances » Compagnie « Double jeux »	Beaumont-Palace
15	14 h 30	Conte pour enfants : «Amanda fait des Histoires»	Bibliothèque municipale
17	18 h	Compétition départementale d'athlétisme	Stade Gilles Degenève
26	11 h	Journée Nationale de la Déportation : 70 <sup>ème</sup> anniversaire	Rassemblement devant l' Hôtel de Ville
<b>Mai 2015</b>			
1 <sup>er</sup> /05	10 h	Descente de l'Oise	
du 1 <sup>er</sup> /05 au 30/06		Exposition « Le commerce ancien à Beaumont-Sur-Oise»	Maison du Patrimoine
du 2/05 au 10/05		Fête foraine	Bd Léon Blum
3		Brocante	Centre ville
8	9 h 30	Cérémonie commémorative du 8 Mai 1945 : 70 <sup>ème</sup> anniversaire	Rassemblement devant l'Hôtel de Ville
9	12 h	Championnat du Val d'Oise Interclubs d'athlétisme	Stade Gilles Degenève
13	14 h 30	Conte pour enfants : « Amanda fait des Histoires »	Bibliothèque municipale
22	21 h	Concert Rock avec « Les Tisaniers »	Cinéma Le Palace
30	10 h	La Journée des enfants	Ecole Louis Roussel
30		3 <sup>ème</sup> randonnée des Véhicules anciens Organisée par la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise et la commune de Nointel	Traversée des communes
30	21 h	Concert « Mozartement Vôtre »	Cinéma Le Palace
30 et 31	12 h	Championnat du Val d'Oise « Equip'Athlé » d'athlétisme	Stade Gilles Degenève

### Calendrier prévisionnel des Conseils municipaux

jeudi 28 mai 2015  
jeudi 2 juillet 2015

### Calendrier prévisionnel des Conseils communautaires

Lundi 30 mars 2015  
Lundi 27 avril 2015

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.



*Nathalie Groux*  
Le Maire,  
Nathalie GROUX